

## Commune de DAUBENSAND

-----

### Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

-----

Séance du 7 décembre 2018, ouverte à 20 heures

PRÉSENTS : Mme Valérie FUCHS, Maire, Mme Estelle BRONN, Adjointe au Maire, MM. Fabien MANNHART, Adjoint au Maire, Jérôme DAVID, Mmes. Caroline DINDAULT, MM. Frédéric LANG, Joseph OTT, Pascal ROOS, Thomas STARCK

#### ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :

Mme. Virginie LANNO donne procuration à M. Jérôme DAVID.  
M. Christophe WEISS donne procuration à M. Frédéric LANG

#### **M. Thomas STARCK a été désigné secrétaire de séance**

Mme. Caroline DINDAULT rejoint la séance au cours du point 2018-32.  
Mme. Estelle BRONN rejoint la séance au cours du point 2018-32.

#### **2018 - 31 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE.**

Chaque membre du conseil ayant été destinataire d'un exemplaire, ce P.V. est approuvé à l'unanimité.

#### **2018 – 32 : URBANISME – PLU**

Le groupe auquel appartient TOPOS (PLU) a déposé le bilan.

M. DE BONN a recréé une société (ELEMENT 5) qui s'est proposée de finaliser notre projet mais nous devons attendre une réponse écrite du mandataire judiciaire avant de poursuivre les démarches. Aucun frais supplémentaire ne sera à priori demandé.

M. MERCIER de l'ATIP s'engage à faire en sorte que la transition se fasse le mieux possible.

#### **2018 – 33 : FERMETURE DU DEPOT DES DECHETS VERTS**

Mme le Maire indique que :

1. Nous avons des problèmes d'incivilité au niveau du dépôt de déchets verts depuis le début du mandat. Un mot était adressé aux administrés au cours de l'année pour indiquer que si les problèmes perduraient, une fermeture allait être envisagée.

2. Le dépôt de déchet vert n'est plus réglementaire.

De nouvelles agressions verbales ont été formulées en novembre suite à un défaut d'affichage sur le site internet du village concernant les dates d'ouverture du dépôt de déchets verts.

M. MANNHART précise qu'en tant que bénévole on n'a pas à se faire insulter, et que le dépôt de déchets de Boofzheim est ouvert pour accueillir les déchets verts.

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'un service proposé aux administrés mais qu'il s'agit d'un cas particulier par rapport aux communes aux alentours.

Mme BRONN précise que la fermeture va poser des problèmes, notamment pour les gens qui ont des grands terrains : feus dans le village, thuyas non acceptés en déchetterie, etc...

Mme DINDAULT propose de faire un courrier personnel adressé à la personne à l'origine de l'incivilité. Elle indique qu'il s'agit d'un des rares services proposés à la population et qu'elle n'est pas favorable à la fermeture.

Mme BRONN propose une gestion collaborative du dépôt de déchets verts avec par exemple un roulement afin de responsabiliser les utilisateurs.

M. DAVID et M. LANG indiquent qu'il s'agit d'un lieu de rencontre privilégié et qu'il serait dommage de le fermer.

Mme BRONN propose de ne plus indiquer de date d'ouverture sur le site internet afin d'éviter des erreurs.

M. OTT indique que la déchetterie de Boofzheim n'est pas très éloignée du village.

Mme le Maire propose de réfléchir à une solution de repli, une alternative pour le printemps 2019 : broyage, compostage, réunion publique, réouverture ?

Tous les conseillers sont invités à réfléchir de ce point afin d'en reparler lors prochain du conseil municipal.

#### **2018 – 34 : AFFAIRES BUDGÉTAIRES - DÉLIBÉRATION DE LA REGLE DU QUART**

Le conseil municipal,

VU les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, et après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame le Maire, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant des crédits votés au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

<b>Article budgétaire</b>	<b>Libellé</b>	<b>Crédits ouverts BP 2017</b>	<b>Montant autorisation</b>
202	Frais liés aux documents d'urbanisme & numérisation	19 000	4 750
2112	Terrains de voirie	1 500	375
21318	Autres bâtiments publics	7 000	1 750
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 500	625
2184	Mobilier	1 000	250
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000	500

La délibération est **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ** des membres présents.

#### **2018 -35 : COMPTE PERSONNEL DE FORMATION**

Ce point est reporté à une séance ultérieure afin de prendre des renseignements complémentaires.

#### **2018 – 36 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

**Exposé : Les travaux menés par la CLECT durant l'année 2018 ont conduit à la validation du rapport de la CLECT lors de la réunion du 7 novembre 2018.**

Les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- le vote des charges transférées au titre des compétences « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire » et « Gestion de l'eau et des milieux aquatiques »,
- le vote des charges restituées au titre des compétences « sorties écoles » et « abonnement internet des écoles »

Considérant que les travaux menés par la CLECT durant l'année 2018 ont conduit à la validation du rapport de la CLECT lors de la réunion du 7 novembre 2018,

Considérant que le rapport est soumis à l'approbation des communes,

Considérant que les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- le vote des charges transférées au titre des compétences « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire » et « Gestion de l'eau et des milieux aquatiques »,
- le vote des charges restituées au titre des compétences « sorties écoles » et « abonnement internet des écoles »,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
**APPROUVE A L'UNANIMITÉ**, le rapport de la CLECT ci-joint.

## **2018-37 : DIVERS, INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS**

### **Commission de contrôle :**

Mme le Maire indique que pour la commission de contrôle, il convient de désigner :

- un suppléant au conseil municipal pour la commission de contrôle (M. Jérôme DAVID). Pascal ROSS se propose d'occuper ce poste.
- un suppléant au délégué d'administration (René DEMANGE). Un tirage au sort sera effectué afin de désigner une personne sur la liste électorale.
- un suppléant au délégué du président du TGI (BRONN Albert). Un tirage au sort sera effectué afin de désigner une personne sur la liste électorale.

### **Brulage des sapins (12 janvier 2019)**

Il est décidé de maintenir le brûlage des sapins le 12 janvier 2019 mais de déplacer celui-ci (terrain de sport).

Mme BRONN propose de faire un courrier aux nouveaux habitants et de proposer des galettes des rois.

### **Pressoir**

M. LOEFFLER nous propose de récupérer un presseur à retaper. Il est décidé de le récupérer afin d'y mettre des fleurs.

**Plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 22h15.**